



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 23 mai 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°64

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE ANNE FRANK – Avenant n°1 au lot 2 – ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE ITE - Entreprise ISOREX

Il est rappelé que par délibération du 16 mai 2023, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux A23T04 de l'école Anne Frank 2023 du lot 2 – Isolation thermique extérieure ITE - pour un montant de 140 624,50 € H.T.

Les membres du conseil municipal sont informés que l'entreprise Isorex a tardé à effectuer les travaux correctifs demandés suite à des niveaux de finition insuffisants. Ces retards ont engendré des réunions de chantiers supplémentaires et ont pu avoir une incidence sur les calendriers d'intervention des autres entreprises intervenant sur ces travaux.

Au vu de ces éléments, il est proposé de réceptionner définitivement les travaux en diminuant le prix du marché de 6 000€ HT, c'est à dire en le portant à 134 624,50€ HT, dans le cadre d'un avenant.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au lot 2 tel que joint à la présente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 mai 2023 attribuant le marché de travaux A23T04 du lot 2 - Isolation thermique extérieure ITE,
VU l'EXE10 annexé à la présente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**approuve** l'avenant n°1 au lot 2 du marché de travaux A23T04 du lot 2 - Isolation thermique extérieure ITE, portant le montant du marché 134 624,50€ HT.

-**donne** tout pouvoir à M. le Maire pour le signer au nom de la commune et ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 3 JUIN 2024

